

# Politique de Cowater International sur l'environnement et le changement climatique

Dernière révision : 1<sup>er</sup> mai 2022

Cowater International (« Cowater ») est consciente de ses responsabilités sociales en ce qui concerne la gestion efficace de l'environnement. Notre engagement à adopter les meilleures pratiques dans l'ensemble de nos opérations et pratiques est décrit dans la présente Politique sur l'environnement et le changement climatique.

## 1 Définitions

- Sous-traitant : Toute personne ayant une relation contractuelle avec Cowater, y compris le personnel des projets, les consultants, les associés, etc.
- Employé : Toute personne employée par Cowater qui travaille spécifiquement à partir d'un site d'entreprise/un centre.

## 2 Énoncé de politique

Notre vision est d'être reconnu comme leader dans la gestion de l'environnement et dans notre approche du changement climatique, à la fois dans nos activités commerciales et dans les services que nous proposons à nos clients.

Cowater reconnaît les risques que le changement climatique pose à ses efforts pour permettre un avenir meilleur pour les personnes et les économies. Nous reconnaissons deux faits connexes : premièrement, le changement climatique représente actuellement, et toujours, un défi pour le développement durable, et deuxièmement, le secteur du développement contribue à la fois à la mise en place d'un environnement durable et à la résilience climatique, mais implique également un coût élevé en carbone dans ses opérations.

Notre objectif est de soutenir le passage à une économie à faible émission de carbone grâce à des opérations et projets d'entreprise respectueux de l'environnement qui contribuent à protéger les ressources naturelles et à procurer d'autres avantages environnementaux tout en favorisant l'emploi et une croissance responsable.

Nous nous engageons à promouvoir une culture de responsabilité environnementale au sein de l'entreprise afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et notre impact environnemental au fil du temps, d'assurer une conformité à 100 % aux exigences des donateurs et aux lois environnementales locales dans les pays où nous opérons et à encourager l'amélioration continue à la fois au sein de l'entreprise, tout au long de notre chaîne d'approvisionnement et avec nos clients.

## 3 Engagements organisationnels fondamentaux

Nous contribuerons à la durabilité à long terme et à une gestion efficace de l'environnement grâce aux engagements suivants :

- réduire progressivement nos émissions de carbone et atteindre le zéro émission nette d'ici 2050 ;
- respecter les bonnes pratiques internationales, les exigences des donateurs, les lois et

politiques nationales ainsi que nos propres principes environnementaux ;

- éduquer et sensibiliser aux problématiques de gestion environnementale les employés, sous-traitants, fournisseurs et clients de Cowater ainsi que les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités ;
- identifier et atténuer les risques environnementaux, tant au niveau de l'entreprise que sur la base des projets, et surveiller l'impact de nos actions environnementales ; et
- divulguer et communiquer nos objectifs environnementaux et nos progrès à toutes les parties prenantes concernées et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

## 4 Engagements fondamentaux des programmes

Nous veillerons à ce que tous nos projets intègrent les bonnes pratiques environnementales dans la mesure où cela est possible et approprié à la portée du projet. Nous respecterons cet engagement grâce à ces mesures :

1. Plan : S'engager en amont avec les communautés, gouvernements et parties prenantes locales afin d'améliorer notre compréhension du contexte local et des méthodes potentielles pour générer des avantages environnementaux et permettre la bonne intégration des principales considérations et des principaux principes environnementaux dans la conception des stratégies ainsi que dans la mise en œuvre des programmes et des projets.
2. Prestation : Fournir un soutien technique et renforcer les capacités de l'équipe Cowater, des partenaires et des parties prenantes concernées afin de promouvoir la gestion responsable de l'environnement, soutenir la protection et l'amélioration de l'environnement et, en fin de compte, d'assurer une prestation intelligente sur le plan environnemental.
3. Contrôler, apprendre et s'adapter : Contrôler régulièrement les progrès par rapport aux indicateurs environnementaux, les améliorer si nécessaire et partager largement les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

## 5 Responsabilité et autorité

La présente Politique est émise sous l'autorité du Président-directeur général et de l'Équipe de direction de la Société. Elle a été signée et acceptée en tant que document standard faisant partie des politiques de la Société. L'équipe de direction de la Société sera responsable du développement et de la mise en œuvre des mesures de performance et de suivi nécessaires pour s'assurer que la présente politique sur l'environnement est mise en œuvre comme prévu. Par le biais de la présente Politique, Cowater s'est engagée à respecter les bonnes pratiques environnementales et à prévenir la pollution. Grâce à un processus d'examen et d'amélioration continus, nous visons à assurer la mise en œuvre de pratiques environnementales efficaces et efficaces. La politique sera examinée régulièrement pour s'assurer qu'elle reflète les bonnes pratiques et approches de gestion environnementale les plus récentes.

### 5.1 Rapports annuels de performance environnementale

Le rapport annuel de performance environnementale signalera tout problème environnemental rencontré et identifiera les mesures prises pour y remédier. Le rapport évaluera les performances de l'année écoulée et identifiera spécifiquement les faiblesses environnementales signalées pendant la mise en œuvre du projet, les mesures prises et la manière d'éviter toute nouvelle occurrence à l'avenir. Le Rapport mesurera en outre les progrès

réalisés par rapport aux Indicateurs clés de performance (ICP) de durabilité environnementale identifiés dans la présente Politique.

Le Comité de durabilité environnementale s'engage à :

- définir la catégorie de stratégie d'atténuation du projet (registre des risques) ;
- coordonner avec notre fournisseur le calculateur de carbone et le programme de compensation ;
- examiner les risques et les problèmes de gestion environnementale sur une base annuelle et selon les besoins ;
- définir les outils et méthodes de collecte de données pour mesurer les progrès ;
- préparer des directives sur l'évaluation des risques environnementaux lors de la phase de lancement des projets Cowater ;
- analyser et préparer un rapport annuel de performance environnementale ;
- informer et communiquer les résultats au personnel, y compris les consultations et les discussions ;
- se coordonner avec l'équipe de direction pour examiner la présente Politique ; et
- soutenir le personnel de Cowater dans la mise en œuvre de la présente Politique.